

Bulletin bibliographique

Autor(en): **Guisan / Vallière, de / A.G.**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **86 (1944)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'ÉDUCATION NATIONALE AU COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

Une expérience d'éducation nationale, faite au cours d'éducation civique pour l'âge postscolaire des Planches-Montreux, hiver 1942-1943, par Marcel Chantrens. Publié sous les auspices de l'« Association patriotique vaudoise ».

L'instruction préparatoire postscolaire est avant tout destinée à développer physiquement la jeunesse et à la préparer à l'école de recrues. Il est également dans l'intérêt de l'Etat que ses futurs soldats soient forts *moralement*. C'est aux cantons qu'incombe le soin d'organiser ces cours d'éducation nationale. La Confédération leur laisse le champ libre. Le colonel Chantrens a fait un essai, à Montreux, avec des jeunes gens de 16 à 19 ans. Les résultats ont été encourageants. Il expose brièvement, dans une brochure, ses méthodes et ses expériences. Il a appliqué à cet enseignement les principes pédagogiques qui sont à la base des nouveaux examens de recrues.

« Le muscle n'est pas tout, dit-il, l'esprit a une importance tout aussi grande, à la guerre comme en temps de paix. On se bat d'autant mieux qu'on est non seulement plus vigoureux de corps, mais encore qu'on conçoit mieux le prix des valeurs spirituelles qu'on défend. »

ARMÉE SUISSE
Le Commandant en chef

Quartier Général de l'Armée,
le 13 avril 1944.

Examens pédagogiques des recrues.

Monsieur l'expert en chef,

Après avoir assisté aux examens pédagogiques des recrues sur la Place d'armes de Genève, je tiens à vous faire part du vif intérêt que j'ai pris à cette visite. J'ai constaté avec plaisir :
— que la méthode employée consiste en une sorte de gymnastique de l'esprit, propre à déceler l'aptitude des recrues à raisonner et à apprécier, pour ensuite agir en connaissance de cause ;

— que les sujets de discussion — relatifs aux enseignements de notre histoire, à nos institutions et au travail suisse — font appel à la réflexion et non pas seulement à la mémoire ;

— que le caractère d'actualité des thèmes choisis est de nature à susciter l'intérêt des recrues pour notre défense nationale, pour la chose publique et pour les questions économiques.

Les examens pédagogiques des recrues, en exerçant une influence sur l'enseignement de la jeunesse, contribueront à développer ces forces morales dont le Pays et l'Armée ont un impérieux besoin.

C'est pourquoi j'ai tenu à vous exprimer ma satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur l'expert en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

LE GÉNÉRAL GUISAN.

L'éducation nationale que propose d'introduire le colonel Chantrens, c'est la formation de citoyens dévoués au pays, à ses institutions politiques et sociales, à ses traditions économiques. Pour entretenir le sentiment patriotique chez les jeunes gens, il faut d'abord leur inculquer *le culte du passé*, hommage aux sacrifices, aux luttes pour l'indépendance de générations qui nous ont transmis un pays libre. Cet héritage constitue « les forces morales » qui comptent pour les trois quarts dans la valeur d'une armée. « Un peuple qui ignore son passé n'a pas d'avenir », disait Lycurgue aux Spartiates, il y a 2000 ans. Les capitaines suisses de l'époque héroïque, avant d'aborder l'ennemi, rappelaient à leurs hommes les hauts faits des aïeux, et cette coutume s'est transmise, ensuite, aux régiments suisses au service étranger. Le général Guisan ne néglige aucune occasion de rattacher l'armée actuelle aux grandes traditions qui ont fait la force des Confédérés dans leurs guerres de libération. Cet hiver, la cérémonie de la *promotion de Sempach* a été un hommage solennel à l'armée des morts. Le général a voulu que les chefs « demain appelés à des commandements supérieurs, se recueillent d'abord sur un champ de bataille, en un lieu où, jadis, coula le sang des guerriers suisses ». La minute de silence observée après un premier roulement de tambour, était dédiée « à la mémoire de tous ceux qui sont tombés, de siècle en siècle, pour l'indépendance du pays ».

Le 26 août prochain, le 500^e anniversaire de la bataille de *Saint-Jacques sur la Birse* sera célébré sur le champ de bataille. Un ordre d'armée rappellera à toutes les troupes mobilisées le sens profond de Saint-Jacques : le sacrifice de 1600 hommes en arrêtant 40 000 Armagnacs un jour entier, a sauvé la Suisse de l'invasion. Ce souvenir affermit les forces morales. *Il est un seul cas où le chef ait le droit de regarder en arrière*, a dit encore le général ; *lorsqu'il pense à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie*.

Le colonel Chantrens voit avec raison dans le culte du passé la meilleure manière de faire naître et d'entretenir le sentiment patriotique chez les jeunes gens. Dans les circonstances actuelles, le raffermissement de l'amour de la patrie, et par conséquent, de la volonté de résistance, est une nécessité absolue. Les exemples de l'histoire nous en donnent le moyen. « L'esprit de notre armée, sa cohésion, sa volonté de résistance, déclare le général, dépendent non seulement de sa préparation technique, mais aussi de la continuité des grandes traditions qui mettent au cœur de l'homme la fierté nationale, l'orgueil d'appartenir à une armée riche en souvenirs héroïques. »

Le but de l'éducation nationale est quadruple, d'après le colonel Chantrens : patriotique, civique, social et économique. Ce sont les piliers de ce que nos Confédérés appellent la « Vaterlandskunde ». Le culte du passé a retenu spécialement notre attention. C'est par le rappel des belles actions du passé que se perpétuent dans une armée les vertus traditionnelles du soldat, source de gloire et de fierté. L'armée, comme l'Eglise, a ses rites, ses cérémonies, ses héros et ses martyrs. C'est faire une œuvre néfaste que de négliger ces souvenirs, moyens éternels d'atteindre le cœur de l'homme et de créer une âme collective aux nations en armes, un esprit de corps aux régiments, aux divisions.

Pour intéresser le jeune homme et faire revivre le passé, il ne s'agit pas de répéter les notions apprises à l'école, souvent récitées comme un catéchisme, sans réflexion ; il s'agit de ressusciter ce passé, d'utiliser les connaissances scolaires pour provoquer l'éclosion du sens patriotique, en insistant sur certains faits qui frappent davantage le sentiment que la raison. L'amour du pays est affaire d'instinct, comme l'amour des enfants pour leur mère. On aime son pays d'un amour d'autant plus ardent qu'on mesure mieux le dévouement de ceux qui se sont sacrifiés pour lui, qu'on a été *touché* par ces sacrifices, estime le colonel Chantrens. Rien n'est plus vrai. Sa façon de concevoir l'étude de l'histoire dans les cours postsecondaires s'appuie sur de solides arguments.

Il ne faut pas faire de l'histoire pour l'histoire, comme une science objective et impersonnelle. Cette méthode appliquée à la jeunesse provoque la lassitude et le dégoût. *Il faut viser à émouvoir nos jeunes gens ; davantage qu'à les intéresser. Il faut les faire vibrer, il faut les secouer jusqu'aux larmes. Un jeune homme qui pleure au récit des actes de dévouement de nos aïeux en gardera le souvenir dans son cœur. Car la mémoire du cœur est plus fidèle que celle de la tête. Elle est plus agissante, surtout ; on est plus reconnaissant de ce qu'on a senti que de ce qu'on a compris.*

C'est la vérité aussi pour le soldat, de la recrue aux plus anciennes classes.

Il est bon de procéder à l'examen critique de certains événements, d'en tirer des exemples et des enseignements. Pour donner confiance dans la valeur de notre armée, on se basera sur des victoires à armes et effectifs inégaux, on racontera des traits d'héroïsme, d'endurance, de fidélité au devoir, en faisant abstraction de l'ordre chronologique, sans exiger la mémorisation fastidieuse des dates, en insistant sur le côté humain des faits, sur l'importance du caractère et de la volonté, sur le rôle de l'homme, du soldat, artisan principal de la victoire ou de la défaite, resté le même à travers les siècles, avec ses passions, ses réflexes, sa foi, sa vaillance ou ses défaillances. Tout s'éclaire, se grave dans la conscience, et devient vivant par le récit des faits. « Neuenegg témoigne aussi bien que Calven ou que Morgarten de la supériorité de la force morale sur la force numérique. Et 1813 montre, aussi bien que 1798 ou 1515, la nécessité de l'union devant l'ennemi ».

Après avoir posé de solides principes, dictés par l'expérience, l'auteur de la brochure examine le côté pratique de l'enseignement, l'application de ces principes. Il en arrive à considérer ses élèves de 16 à 19 ans comme des camarades, à les traiter non en mineurs, mais en majeurs, à leur éviter l'humiliation de les asseoir sur les bancs de l'école, à admettre la contradiction pour faire naître la discussion. Sa méthode est *d'enseigner sans en avoir l'air*.

Qu'il me soit permis de féliciter le colonel Chantrens de son sens pédagogique. Sa méthode est la bonne ; appliquée avec intelligence et discernement, elle peut donner de magnifiques résultats. Je m'excuse de parler de mes expériences amassées pendant quinze ans de service d'instruction et neuf ans de service actif. Les cours et les causeries que je suis chargé de faire aux cadres et aux unités, depuis trois ans et demi, ont fortifié ma conviction : le culte du souvenir, le respect des traditions peuvent donner à la défense nationale cette force spirituelle, cet élan qui font de chaque soldat un croisé au service d'un idéal. Après plus de 900 causeries qui ont atteint près de 90 000 hommes, je constate encore qu'il n'est pas difficile de faire vibrer un auditoire militaire, de l'empoigner, de l'enthousiasmer. Il suffit de raconter le plus simplement possible, de façon vivante et directe, un épisode historique, une situation de combat, un acte de courage. Le soldat saisit aussitôt les côtés immuables de la vie militaire. Il retrouvera chez ses ancêtres inconnus les gestes familiers, il se reconnaîtra lui-même dans le piquier de Morat ou le grenadier des Gardes suisses, ces intrépides et joyeux compagnons, toujours

prêts à se dévouer, fanatiques de l'offensive, confiants dans leur supériorité physique et si calmes devant la mort. Leur image grandie par l'admiration, entrera dans les cœurs comme un modèle, un exemple à suivre.

Scrutez les visages, quand l'expression devient grave, quand une lueur s'allume dans les yeux, quand une larme brille chez les plus émotifs ; vous saurez que le résultat est atteint. Tous, recrues et hommes des anciennes classes, sont particulièrement sensibles aux récits historiques qui illustrent ce que notre Règlement de service appelle « le véritable esprit militaire », basé sur le don de soi-même, la camaraderie, la confiance dans les chefs, la discipline, c'est-à-dire l'absolue fidélité du soldat qui se dévoue corps et âme.

Pour réaliser ce programme, une première condition est nécessaire : *connaître l'histoire du pays*, non pas celle des manuels scolaires, ou celle des discours de cantines, celle de l'éloquence des banquets, farcie de lieux communs, de clichés usés, déformée selon les goûts du jour, mais l'histoire vivante, ouverte devant nous comme un beau livre d'images, une fresque magnifique, aux couleurs éclatantes. Cette histoire, malheureusement, est trop peu connue, surtout des jeunes gens qui se croient « cultivés ». Les officiers avouent, le plus souvent, leur ignorance et leur inaptitude à raconter à leurs hommes pourquoi les soldats des cantons étaient appelés « les Invincibles » dans toute l'Europe. Il faut donc avoir recours à des spécialistes pour préparer les jeunes gens aux examens de recrues, et pour apprendre aux soldats que l'histoire de l'armée des Confédérés est une source inépuisable de leçons et d'exemples.

* * *

L'instruction civique, la connaissance de notre organisation politique, doit tendre à démontrer que nos autorités dirigent sagement le pays. La connaissance de la législation sociale inspirera confiance dans l'effort des pouvoirs publics, pour assurer à chacun un niveau convenable de vie matérielle. — On démontrera ce que l'Etat et les particuliers ont fait et ce qu'ils préparent pour le bien des classes dites laborieuses. L'exposé des faits tendra à provoquer de la reconnaissance. On insistera sur la collaboration nécessaire des patrons des employés et des ouvriers.

Pour développer le *sens économique* des jeunes gens, on fera comprendre que notre industrie ne peut vivre qu'à condition de pouvoir exporter. La Suisse doit travailler de telle façon que ses produits aient la préférence de l'acheteur étranger. C'est servir son pays que de lui conserver sa réputation d'honnêteté professionnelle. En souli-

gnant la part qui revient à l'habileté, à la conscience de l'ouvrier dans le succès de nos produits à l'étranger, on exalte la fierté de l'ouvrier suisse.

A la campagne, cette glorification de la conscience professionnelle, s'adaptera tout naturellement au travailleur de la terre. Ce sera une occasion de fortifier l'amour de la terre et la volonté de lui rester fidèle.

Les discussions servent à illustrer une idée générale d'éducation nationale par une page d'histoire, un aspect de notre organisation politique ou sociale, ou de notre vie économique. Le colonel Chantrens a choisi dix « constantes » de notre vie nationale pour alimenter les discussions :

1. Le devoir de fidélité à la parole donnée.
2. Le devoir de neutralité.
3. Le devoir de solidarité.
4. Le devoir militaire.
5. La démocratie, forme de notre idéal politique.
6. Incompatibilité entre la dictature et notre caractère national traditionnel.
7. Incompatibilité entre le communisme et nos traditions économiques.
8. Les partis politiques, moyens d'émulation civique.
9. Le fédéralisme, sauvegarde de la diversité cantonale et condition de l'unité nationale.
10. La tolérance, condition de l'amitié et de l'unité confédérales.

Ces cours ont eu d'heureux résultats. Leur organisateur mérite les sincères félicitations de tous ceux qui se préoccupent de la préparation morale de notre jeunesse à ses devoirs militaires, civiques et professionnels. La communauté nationale ne peut qu'en bénéficier.

Major DE VALLIÈRE.

L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

71^e annuaire de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. — Druck und Verlag Sauerländer und Co, Aarau.

Sous la présidence de M. Louis Meylan (Lausanne), les maîtres secondaires ont tenu leurs assises à Soleure, en octobre 1943. Les travaux, les rapports et les discussions de cette assemblée ont démontré l'importance prise par les questions d'intérêt national dans les milieux intellectuels suisses. Dans son rapport annuel, le

président a insisté sur la nécessité de mettre l'école moyenne en état de répondre toujours mieux aux exigences d'une éducation au service du pays.

Le *centre suisse d'action pour l'éducation nationale* fait de sérieux efforts pour entretenir l'intérêt du corps enseignant dans ce domaine. Le professeur Bohnenblust voit dans une éducation à la fois humaniste et suisse, la forme de notre culture et de notre style de vie propre.

Le problème de l'enseignement de l'italien dans les gymnases a été examiné. Beaucoup d'élèves préfèrent l'anglais. Pourtant, ce devrait être un devoir confédéral que d'apprendre l'italien. Les échanges d'élèves entre les différentes parties de la Suisse ont retenu l'attention des congressistes, ainsi que *l'éducation nationale dans les camps de travail* agricole. Un concours d'histoire suisse a suscité un vif intérêt parmi les écoliers.

Le texte de conférences d'une grande valeur scientifique enrichit cet annuaire. Le Dr professeur Baltzer (Berne) a parlé de « l'hérédité et du milieu familial, facteurs du développement individuel de l'être humain ». Le Dr Brugger (Bâle) a traité le problème de l'*eugénisme* et son importance pour le développement normal de la santé publique. Il prouve que les anormaux ont davantage d'enfants que les individus sains de corps et d'esprit. Les Etats-Unis ont été les premiers dans le monde à introduire une loi de stérilisation des anormaux. En Europe, le canton de Vaud a été le premier pays à admettre, en 1928, la stérilisation des faibles d'esprit et des personnes atteintes d'une maladie héréditaire. L'eugénisme est une nécessité absolue pour la Suisse.

La réforme de l'enseignement, le recrutement et la préparation des maîtres de gymnase ont alimenté les discussions ainsi que les rapports entre la vie et l'école : « Tâchons, a dit M. Ad. Kuenzi (Bienne), d'être tout à la fois d'excellents citoyens, pères, chrétiens, soldats, même pendant que nous enseignons. La liaison entre l'école et la vie s'établira d'elle-même. »

Un travail présenté par le Dr Otto Weiss (Zurich) offre un intérêt militaire de premier ordre. Il développe un sujet historique qui touche notre défense nationale : *Le général Dufour et le massif central des Alpes*. Dufour considérait le secteur compris entre l'Aar, la Limmat, la ligne Weesen-Schwyz-Stans-Thoune, comme un terrain central de défense, entouré de bastions avancés. Les entrées principales, d'après Dufour, étaient Soleure et Aarberg du côté du Jura, Berne et Thoune par la Suisse romande, Zurich du côté de la Limmat, tandis que le massif central n'était accessible que par

les passages alpestres, sur son quatrième côté. Les bastions avancés : les Grisons, le groupe du Saentis, le canton de Schaffhouse, la région située au nord-ouest de l'Aar, entre la Birse et le Doubs, la Suisse occidentale, Saint-Maurice, le Tessin et le Gothard sont, en partie, compris dans le Réduit actuel. Dufour désignait ces régions comme « de vastes bastions que chaque division chargée de les défendre disputera avec acharnement, tout en cherchant à opérer sa concentration sur l'intérieur. »

C'est sur cette conception de la géographie militaire de la Suisse que Dufour s'appuyait pour établir son plan de système fortifié pour l'ensemble du pays. Il attribuait à Zurich, Soleure et Aarberg une importance particulière, comme portes donnant accès au réduit central. Il voulait faire de Saint-Maurice un puissant fort d'arrêt. Vers 1850, il fit construire les ouvrages du défilé de Saint-Maurice, les forts de Bellinzzone et du Luziensteig. Mais il se heurta à l'incompréhension des autorités fédérales, quand il essaya d'obtenir davantage.

Dufour était un adversaire absolu du système de forts frontière, au détriment de la mise en défense de l'intérieur du pays. Il estimait que la construction d'un *réseau de routes stratégiques* était indispensable pour préparer une défense élastique. On se retirerait en combattant sur le réduit central après avoir résisté le plus longtemps possible dans les bastions extérieurs. Mais il restait convaincu que seules de vigoureuses offensives partant des positions centrales pouvaient amener un résultat décisif. Il exigea la construction et l'amélioration des routes de rocade : Furka-Oberalp, col du Pillon-Simmenthal, Susten et Pragel, et des voies d'accès de l'Axenstein, du Sanetsch, de la Gemmi, et des routes du Domleschg, Churwalden et Prättigau.

Les principes fondamentaux de Dufour sont contenus dans ses « cours de tactique » publiés en 1840 et 1851. Ses idées sont d'une clarté lumineuse, sa connaissance parfaite du relief et des ressources du pays, ses qualités de mathématicien, la précision de ses raisonnements lui permirent de créer une œuvre durable qui n'a rien perdu de sa valeur. Adversaire résolu de la défensive pure, du système du cordon frontière, il était partisan de la manœuvre sur les lignes intérieures et de la *défensive mobile*. Il estimait qu'« un système de *défense attaquante* soutenait le moral du soldat ».

Après lui, le chef d'état-major, colonel-divisionnaire *Pfyffer-von Altishofen*, posa en principe que la base d'opérations de la Suisse ne pouvait être que la haute montagne. Le massif central devait donc être fortifié, ainsi que ses voies d'accès. L'armée pouvait manœu-

vrer entre la ligne de l'Aar et les Alpes. Impossible de la prendre à revers, tant qu'elle s'appuierait aux chaînes des Hautes-Alpes. Les idées de Dufour ont beaucoup influencé la doctrine de notre état-major.

Toute l'œuvre du général Dufour a été dominée par une confiance inébranlable dans le peuple et l'armée. Il était convaincu de la nécessité absolue de faire respecter notre neutralité et de défendre l'indépendance de la Suisse *contre n'importe quel agresseur*, en toutes circonstances. Son opinion sur la politique de neutralité et le droit d'asile n'admettait aucun compromis. Au moment de l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, il avait déclaré à l'assemblée générale de la société fédérale des officiers : « La conduite que nous avons à tenir est extrêmement simple : *au dehors*, ne nous mêlons en aucune façon des querelles de nos voisins ; faisons taire nos sympathies et, au risque d'être taxés d'égoïsme, ne prenons fait et cause pour aucun parti ; ne nous armons pour le soutien d'aucune opinion, fut-elle en complète harmonie avec celle qui prévaut dans une république. *Au dedans*, accueillir indistinctement les vaincus de tous les partis, sans leur demander aucun compte de leurs opinions et sans leur imposer d'autre condition que de se soumettre à nos lois, de ne rien faire qui puisse compromettre notre tranquillité, et de poser leur plume en même temps que leur épée en passant nos frontières. »

Ces propos n'ont rien perdu de leur actualité.

Nous sommes reconnaissants au professeur Dr Weiss d'avoir utilisé avec tant d'à-propos les précieux documents trouvés dans les archives du service de l'E.M.G. On retire de cette étude l'impression que Dufour a été, en son temps, seul à comprendre l'importance du massif central pour la défense de la Suisse. Ses rapports de reconnaissances, ses études et ses projets ont préparé les grands travaux du Réduit national, réalisés par le Général Guisan.

Major DE VALLIÈRE.

Bréviaire tactique, par le Colonel-divisionnaire Frick ; trad. du major Bauer. — Payot, éd., Lausanne.

Les principes tactiques du col.-div. Frick sont le résultat des méditations et des expériences d'un officier de carrière conscient des lourdes responsabilités du chef. Ce bréviaire, sous une forme concise et claire, énonce les grandes vérités qui sont à la base de toute action militaire. Il s'appuie, dès les premières lignes, sur cette parole de Clausewitz : « La guerre n'est que la continuation de la politique, à l'aide d'autres moyens » ; vérité élémentaire que la guerre actuelle affirme avec une rigueur inexorable.

L'art de la guerre repose sur un certain nombre de principes

immuables que les progrès techniques ne sauraient modifier, car *la guerre et la bataille sont régies par des lois aussi invariables qu'éternelles. Les nouvelles armes et les nouveaux moyens ne modifient que leurs caractères superficiels, mais jamais leur essence.* (Page 9).

Si les principes sont affaire de bon sens, de jugement, a dit le maréchal Foch, l'application en varie avec les circonstances. Les tâches, les problèmes que l'art militaire cherche à résoudre sont soumis à une évolution constante dans le cadre rigide des grands principes. Mais ceux qui ont voulu faire de la guerre une science exacte sont tombés dans un formalisme dangereux, car, a dit Jomini : « elle est un drame effrayant et passionné. »

Longtemps, on a oublié la donnée la plus importante du problème, celle que Napoléon appelle « la partie divine », c'est-à-dire l'homme avec ses facultés morales, intellectuelles, physiques. Il reste l'arme principale. C'est sur les vertus du soldat, toujours les mêmes : le courage, la patience, le dévouement, la fidélité, que repose le sort des nations. Le col. divisionnaire Frick résume dans une formule heureuse le rôle de l'homme au combat : *L'homme constitue et demeurera toujours le moyen de combat par excellence. C'est lui qui utilise les armes ; qu'il fléchisse ou succombe, et les meilleures machines de guerre ne servent plus à rien.* Il est consacré par l'histoire comme le principal artisan de la victoire ou de la défaite.

D'après Foch, il n'y a pas de science de la guerre, pas plus qu'il n'existe une science de la poésie, de la peinture, de la musique, mais il y a une *théorie de la guerre* qui met à la disposition des chefs une technique, ainsi que la connaissance du rendement des troupes et des propriétés du terrain. Cet ensemble de principes est d'une application variable, suivant les circonstances.

Les devoirs du chef au combat sont exposés par le col. div. Frick avec la maîtrise que donne la pratique de l'enseignement et du commandement. *Le principal devoir du chef est d'être le soutien moral de sa troupe. Sa volonté pousse la troupe en avant* (p. 44, § 3). Il faudrait pouvoir citer en entier le chapitre IV (*Du commandement*). L'esprit de décision, l'audace qui souvent procure la victoire, l'orientations de subordonnés, l'idée de manœuvre, la distribution des ordres, sont traités avec cette hauteur de vues, cette simplicité qui caractérisent l'auteur de ce bréviaire. Il se défend d'avoir écrit un manuel de tactique, il s'est contenté de rappeler les principes qui conservent un caractère permanent et restent valables en vue du combat, quel qu'il soit.

Le but du combat, « l'anéantissement de l'adversaire », n'a jamais changé. En trois pages condensées et drues, on assiste au déroulement de l'action (Ch. VI). Le fractionnement, l'attaque, la défense, l'exploitation du succès, la retraite, la guérilla, sont autant de chapitres où chaque phrase se grave dans l'esprit. Et pour clore ce petit livre, que tout officier devrait posséder, cette ferme conclusion : *Celui qui confond les circonstances momentanées de la guerre avec sa réalité éternelle, ne sera jamais un véritable chef.*

* * *

La traduction française du major Bauer rend fidèlement la pensée de l'auteur. Ce livre contient l'essence de notre règlement, il constitue une synthèse des meilleurs ouvrages de tactique. Major DE VALLIÈRE.

Le droit disciplinaire dans le code pénal suisse, par Albert Uldry, D^r en droit. — Librairie de droit F. Roth et C^{ie}, Lausanne.

C'est là une œuvre qui comble une lacune dans la doctrine juridique suisse en français, et qui rendra à tous les militaires, en général, de très grands services, particulièrement aux chefs qui sont appelés, sans être juristes, à infliger des peines. Elle contribue à la distinction à faire entre le droit disciplinaire et le droit pénal. Rejetant la forme peu gracieuse du « dictionnaire » ou du « commentaire » qui est fastidieuse et qui, par le fait qu'on est tenté de n'y rechercher que ce que l'on désire immédiatement, risque de ne faire donner à l'ouvrage que des notions fragmentaires, l'auteur s'élève au-dessus des textes en donnant souvent une juste « ratio legis ». Il englobe, dans une étude serrée, tout le droit pénal militaire positif et s'essaie parfois au droit désirable. Tous ne l'y suivront pas toujours. C'est le cas, par exemple, pour la théorie du sursis que l'auteur justifie à la page 89. Le sursis présente malgré tout ce grave inconvénient que le délinquant condamné conditionnellement n'est pas immédiatement puni, comme le requiert l'esprit du R. S., alors que l'auteur d'une simple faute de discipline est, lui, immédiatement puni. La condamnation conditionnelle — qui est, ne l'oublions pas, un acquittement conditionnel — ne devrait-elle pas être remplacée par une peine disciplinaire réellement subie et qui serait imputée sur la peine à subir en cas de récidive.

Il n'empêche que tous ceux qui mesurent l'importance du droit de punir tireront avantage de la lecture de cette œuvre, qui pourrait être comparée à un mode d'emploi indiqué sur un médicament qu'on ne devrait employer que précautionneusement. Plt. ALPH. G.

Le développement de la presse et son influence sur la responsabilité internationale de l'Etat, par Raymond Christinger, D^r en droit. Librairie de droit F. Roth et Cie, Lausanne.

Ainsi que l'écrivait en 1919 déjà, le professeur Max Huber, la presse est le moteur de la politique extérieure. Aujourd'hui, chacun s'en rend compte, la presse est devenue une véritable puissance internationale, une arme efficace dont usent les gouvernements. Dans un ouvrage qui vient de paraître, M. Christinger, D^r en droit, s'est attaché à exposer l'importance grandissante du journalisme au point de vue du droit international. L'Etat a dû définir sa position à l'égard des journalistes et il a, de ce fait, engagé plus ou moins, selon qu'il s'agissait d'un régime totalitaire ou non, sa responsabilité internationale.

L'étude de M. Christinger n'est pas limitée aux questions que doit résoudre la Suisse, mais s'étend également aux problèmes juridiques et politiques que le journalisme pose et posera après la guerre dans le domaine des relations entre Etats. Il s'agit d'un exposé très documenté et d'une grande actualité que consulteront non seulement les juristes et les journalistes, mais aussi ceux qui s'intéressent aux questions de droit international et à l'histoire de la presse.